

FINANCIÈRE MANUVIE (Employés actifs)

Garantie	Prime mensuelle		Prime par cycle de paie	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	sans taxe	avec taxe de 9 %
Assurance vie de base	0,2310 \$/1 000 \$ de salaire	0,2518 \$/1 000 \$ de salaire	0,1066 \$/1 000 \$ de salaire	0,1162 \$/1 000 \$ de salaire
Mutilation accidentelle	0,0049 \$/1 000 \$ de salaire	0,0053 \$/1 000 \$ de salaire	0,0023 \$/1 000 \$ de salaire	0,0025 \$/1 000 \$ de salaire
Assurance accident-maladie				
Protection individuelle	211,23 \$	230,24 \$	97,49 \$	106,26 \$
Protection monoparentale	295,75 \$	322,37 \$	136,50 \$	148,79 \$
Protection couple	422,52 \$	460,55 \$	195,01 \$	212,56 \$
Protection familiale	507,07 \$	552,70 \$	234,03 \$	255,09 \$

FINANCIÈRE MANUVIE (Retraités de moins de 65 ans)

Garantie	Prime mensuelle		Part mensuelle	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	RETRAITÉ avec taxe de 9 %	EMPLOYEUR avec taxe de 9 %
Assurance accident-maladie				
Protection individuelle	211,23 \$	230,24 \$	115,12 \$	115,12 \$
Protection monoparentale	295,75 \$	322,37 \$	161,18 \$	161,19 \$
Protection couple	422,52 \$	460,55 \$	230,27 \$	230,28 \$
Protection familiale	507,07 \$	552,70 \$	276,35 \$	276,35 \$
Assurance vie de base	0,2310 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,2518 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,1259 \$/1 000 \$ de salaire au départ	0,1259 \$/1 000 \$ de salaire au départ

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (Employés actifs)

Garantie	Prime mensuelle		Prime par cycle de paie	
	sans taxe	avec taxe de 9 %	sans taxe	avec taxe de 9 %
Assurance salaire COURT terme	0,082 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,089 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,038 \$/1 000 \$ de salaire brut	0,041 \$/1 000 \$ de salaire brut
Assurance salaire LONG terme				
Employés de moins de 65 ans	2,650 \$/1 000 \$ de salaire net	2,889 \$/1 000 \$ de salaire net	1,223 \$/1 000 \$ de salaire net	1,333 \$/1 000 \$ de salaire net
Employés de 65 ans et plus	1,224 \$/1 000 \$ de salaire net	1,334 \$/1 000 \$ de salaire net	0,565 \$/1 000 \$ de salaire net	0,616 \$/1 000 \$ de salaire net

NOTE

Les taux de primes incluent la part employeur et la part employé. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2027. La prime d'assurance salaire long terme est assumée à 100 % par l'employé puisqu'il s'agit d'un régime à prestations non imposables. Cependant, le total des primes d'assurances collectives est réparti également entre l'employeur et l'employé.